



Cellier des Archers

Côtes de Provence

APPELLATION CÔTES DE PROVENCE CONTRÔLÉE

Madame la Conseillère Général Josette Pons

Messieurs :

René Meissonnier, maire des Arcs sur Argens

Max Piselli, Président de la CAD

Claude Bonnet, Président de la Chambre d'Agriculture

Pierre Dartout, Le Préfet

Philippe Marzolf, Prédident de la CPDP

Michel Vauzelle, Président du Conseil Régional

Horace Lanfranchi, Président du Conseil Général

Monsieur Bernard Cauvin
Président de la coopérative viticole
Le Cellier des Archers aux Arcs sur Argens

Les Arcs sur Argens
Le 22 Avril 2005

Madame, Messieurs

Nous vous adressons ce courrier dans le cadre du débat d'enquête publique de la ligne LGV. En temps que représentant du Conseil d'Administration et aux noms des sociétaires coopérateurs du Cellier des Archers, nous venons porter à votre connaissance les méfaits qu'occasionneraient la LGV sur notre commune. Dans tous les cas de figure une gare serait située dans le secteur de Les Arcs-Le Muy, et cela nous inquiète fortement. Dans le projet de 1990 cette gare se situait au quartier dit des Gachettes, en pleine surface viticole et pour arriver à cet emplacement la LGV traverserait une grande partie de notre vignoble. Ce tracé et l'implantation de la gare à cette emplacement mettrait en grande difficulté notre coopérative : nous voyons ce qui se passe autour d'autres gares avec des centaines d'hectares de ZAC et de ZAD. Nous avons déjà perdu dans les années 90 pour la création d'une ZAC qui n'a toujours pas vue le jour plus de soixante-dix hectares de vignoble, ainsi que différentes surfaces pour des réalisations immobilières. Si nous devons à nouveau subir une perte de surface aussi importante par le passage de la LGV et l'implantation d'une gare c'est la coopérative qui disparaîtra. Quand on sait que nous sommes l'entreprise qui emploie et fait vivre le plus de personnes dans la commune, vous pouvez aisément imaginer l'impact catastrophique sur notre vignoble et sur la vie de la commune.

Quartier des Laurons - B.P. n° 24 - 83460 Les Arcs sur Argens
Tél. commercial : 04 94 73 30 29 - Tél. administratif : 04 94 47 56 41 - Fax. 04 94 47 50 84
E-mail : cellierdesarchers@free.fr

Siret : 783 040 652 00018 - APE : 159 G - N° Immatriculation 83-32A

Nous vous demandons d'appuyer notre requête et de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour épargner notre vignoble et l'avenir de notre coopérative. Nous appelons fortement la Chambre d'Agriculture et toutes les organisations agricoles à prendre une position nettement défavorable à ce projet néfaste à l'ensemble de l'Agriculture Varoise.

Des solutions alternatives existent, il est possible en doublant les voies aux alentours des villes de Nice-Cannes et Aubagne-Marseille de concevoir une ligne de type RER ou métrolorrain sur les qu'elles circuleraient des trains plus rapides, plus modernes, avec des fréquences appropriées aux différents utilisateurs sur le tracé actuel. Cela apporterait des modifications techniques et un impact sur l'environnement beaucoup plus faible, la durée de la mise en service serait réduite à une dizaine d'années.

Le coût serait nettement inférieur pour un service pratiquement équivalent à une poignée de minutes près.

Pour le fret, l'utilisation de la ligne de transport maritime Toulon-Rome et pourquoi pas Marseille-Gènes il suffit d'une vraie volonté politique pour développer ces autoroutes maritimes et supprimer les trois quarts des poids lourds sur l'autoroute A8.

Nous souhaitons vivement que soit pris en compte notre requête par les décideurs politiques, économiques et techniques, dans le cadre d'une démocratie participative, et que cette enquête publique ne soit pas une simple mascarade.

Avant tout engagement dans la création d'une ligne LGV, nous demandons à RFF une étude de faisabilité du réaménagement du tracé existant Marseille-Vintimille, vue le relief, la typicité du tracé zone urbaine et zone agricole dense, le coût exorbitant annoncé pour cette ligne, une étude qui tienne vraiment compte de nos propositions utilisant des technologies déjà validées (type RER métrolorrain) ce qui n'a pas été fait jusqu'à maintenant.

Le projet de cette nouvelle ligne LGV tel qu'il nous est présenté, est inacceptable pour l'ensemble des Varois aussi bien agriculteurs que citoyens car un grand nombre de constructions seront touchées directement ou indirectement par des nuisances irréversibles.

Nous souhaitons que l'expression de tous les acteurs concernés, quels qu'ils soient, puisse permettre l'émergence d'une solution raisonnable qui tienne vraiment compte du coût, du service rendu et surtout de toutes les nuisances irréversibles pour notre Agriculture, notre environnement, notre cadre de vie, notre région en général et notre département en particulier.

Recevez Madame, Messieurs nos sincères salutations.

Le Président Bernard Cauvin

Et le Conseil d'Administration

